



## Compte rendu du CTL du 20 octobre 2016

**1- Approbation des comptes rendus des CTLs du 27 mai 2016 et du 30 juin 2016 par toutes les organisations syndicales (OS)** Les OS avaient souhaités que les comptes-rendu des CTLs soient réalisés dans un temps plus court. Désormais, ils sont rédigés dans un temps plus acceptable par tous.

### **2- Campagne de déclaration IR**

Cette campagne est assez stable par rapport aux années précédentes en terme de fréquentation et notamment en raison de la forte campagne de promotion des services en ligne.

Il y a toujours beaucoup d'appels perdus . 2 explications :

1°) La priorité mise sur l'accueil physique des contribuables par rapport à l'accueil téléphonique.

2°) Une explication plus technique : les « autocom » qui sont calibrés pour accepter un nombres d'appels entrant limités : La DDFIP va acquérir de nouveaux « autocom »notamment sur les PNC de Mer et de Lamotte (temps très long et coût élevés...). Par ailleurs, il y a un problème de « téléphone » plus global sur le secteur de Romorantin, qui ne touche pas que la DDFIP !

La CGT souligne le manque la « promotion » auprès des contribuables du paiement dématérialisé. Ce dont la Direction a pris note.

Par contre, il est à noter que les agents ont eu le sentiment que cette campagne était encore plus difficile, au moins pour Blois.

FO fait observer que les données issues d'ORCFA sont probablement erronées, dans la mesure où les agents n'ont pas toujours le temps de la renseigner, ni même le temps a posteriori (cela suppose d'avoir a minima cocher des bâtons à chaque renseignements fournis). La Direction en convient puisque les données d'une années sur l'autre sont difficiles à appréhender.

### **3- Mise en place de l'application MEMO :**

MEMO va remplacer l'application RIALTO Investigation. Il s'agit d'une application de suivi des opérations d'un contrôle fiscal effectué par un vérificateur (DIRCOFI, BDV ou PCE ). Elle va se substituer à tous les autres documents de traçabilité. La dotation en outil devait être progressive, mais la DDFIP a décidé de doter tous les vérificateurs de la BDV d'une clé 3G pour ce faire, et d'une clé pour le PCE.

La CFDT demande à ce qu'il y ait plus de clé 3G pour le PCE.

M Gridaine répond que chacune des clés 3G représente un coût mensuel de 20€ par clé en plus de l'achat de la clé, et que compte tenu du peu de vérification sur place du PCE, il estime qu'une seule clé est suffisante. Mais en cas de besoin, il étudierait la question à nouveau.

### **4- Bilan de la notation 2016**

Les tableaux fournis et la répartition des « capital mois » n'appellent pas d'observation des OS.

### **5-Création des communes nouvelles**

Le département connaît un grand nombre de communes nouvelles (6 fiscalement actives dès le 1<sup>er</sup> janvier

2017), mais a la chance de n'avoir que des fusions de petites tailles (moins de 8 communes : au-delà des problèmes informatiques majeurs apparaissent).

Celles-ci impactent fortement mais inégalement la quasi totalité des services de la DDFIP et plus spécifiquement le PTGC, le PELP, les trésoreries CEPL, SIP, SIE...

### **6-Ponts naturels 2017**

2 jours sont proposés : le **vendredi 26 mai 2017 et le lundi 14 Août 2017**

La CGT refuse de voter. Il faut savoir que pour FO le refus de vote n'existe pas, et qui ne dit mot consent. FO est pour la mise en place des ponts naturels dans la mesure où il correspond à une demande forte des agents.

FO et la CFDT vote Pour, Solidaire et la CFDT s'abstiennent. Les ponts naturels sont donc adoptés.

### **7-Questions Diverses**

#### Accueil personnalisé sur RDV dans les trésoreries/SIP/SIE

il y a un groupe de travail en cours sur le sujet.

Dans un premier temps, cela va concerner les SIP et les SIE des 3 sites

L'organisation est à l'appréciation du chef de service. Elle se fera via une application. Une formation des chefs de service puis des agents est prévue fin année 2016 (début 2017).

M Le Buhan rappelle que la mise en place prévue à compter du 1er janvier 2017 se fera de manière progressive.

Il s'agit d'une réflexion sur l'accueil, notamment en matière de prise de RDV. Un formulaire serait mis en place. Il s'agit ou bien de répondre immédiatement au téléphone au redevable, ou bien, si le dossier le demande (beaucoup de pièces, complexité juridique, ...) de proposer un RDV, via un formulaire de saisie. L'objectif serait d'avoir moins de recours devant le conciliateur fiscal.

#### Bilan des transferts des trésoreries sur les personnels

La CGT souligne le malaise de agents dans les trésoreries suite aux fermetures des postes et aux transferts de personnels, notamment à Contres mais également à Lamotte-Beuvron.

La Direction répond qu'il y a eu beaucoup de renfort à Lamotte-Beuvron, et à Contres, un suivi rapproché. En effet, les agents n'ayant pas les mêmes méthodes de travail notamment.

Pour la Direction, il n'y a pas surcroît de travail du au transfert, mais plutôt une mauvaise répartition des tâches entre les agents. M Le Buhan avait demandé au chef de poste de réorganiser son service mais le changement de chef au début septembre, (celui-ci ayant un parcours « fiscal » initialement) ne permet pas pour l'instant de procéder pleinement à la réorganisation. . Celle-ci devrait s'améliorer à l'avenir donc.

#### Services des domaines

La restructuration du service des Domaines sera présentée dans un CTL en début 2017.

Il se dessine un transfert des missions des évaluateurs actuels sur 3 pôles régionaux : Orléans, Tours et Chartres.

#### Dégrèvements Taxe foncière sur les propriétés non bâties (Terre, Verger, Vignes et Prés suite aux intempéries)

FO a souligné le coût induit des dégrèvements prononcés d'office : en effet, 3 palettes de cartons ont été acheminées par camion à la DDFIP : Chaque carton contenait des listing par commune des propriétaires et des parcelles dégrévés. Ces listings sont à transmettre en mairie soit via les chefs de postes des trésoreries ou par des agents volontaires pour leur communes afin de limiter les coûts postaux à la charges de la DDFIP.

Les listes sont consultables en mairie pour information. Le fermier peut déduire le montant du dégrèvement du fermage demandé (si le propriétaire ne l'a pas fait, comme cela est indiqué sur les avis de dégrèvements).

A l'heure où le papier est restreint fortement dans les services, le procédé engagé par la DGFIP est inacceptable. Sans compter le temps passé à répondre au téléphone pour les services (PELP, Cellule foncière.....).

#### Référent de la prévention de la radicalisation

Il y a une cellule au niveau local : Véronique Burtet. Celle-ci a une grille d'analyse à compléter dans ce cadre.

#### Remboursements des frais de déplacements

Il y a un litige (inconnu a priori de la Direction) entre un agent du PCE et le service Budget. Ses déplacements à l'intérieur de la zone d'Azalys lui serait remboursé sur la base du ticket, soit 1,20€. Ce qui est incohérent avec la circulaire départementale et surtout avec les règles appliquées pour les vérificateurs de la BDV. La direction va organiser une réunion avec les services concernés pour éclaircir cette problématique et harmoniser les pratiques.

#### cartes du bâtiment Bodin :

Les agents des autres sites que Bodin n'ont pas de carte pour entrer et circuler dans le bâtiment Bodin. Des cartes ont été remises à quelques chefs de services, celles-ci ne sont pas personnelles a indiqué M Gridaine.

Par ailleurs, d'autres cartes sont en cours de commande, afin d'en distribuer davantage.

#### Restaurant de Romorantin

Le projet n'est pas encore finalisé.